

DEC191730DAJ

Décision portant renouvellement de M. Joël Moret-Bailly, référent déontologue du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 25 et 28 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 5 et 8 ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique, notamment ses articles 5 et 6 ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181748DAJ du 13 juillet 2018 relative au référent déontologue au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC181749DAJ du 13 juillet 2018 portant nomination de M. Joël Moret-Bailly, référent déontologue du CNRS ;

DECIDE :

Article 1er. – M. Joël Moret-Bailly est renouvelé en qualité de référent déontologue du CNRS, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

